

# La gazette de Montcléra

Bulletin municipal

Juin 2019

## Calendrier

### Exposition de bannières

Du 23 juin au 30 juin  
à Goujounac

### Vernissage

**le 22 juin à 18h**

&

Du 2 juillet au 31 octobre  
sur les murs des bâtiments  
communaux des 5 villages

(Montcléra, Pomarède,  
Frayssinet-le-Gélat, Saint-  
Caprais et Goujounac)

### Fête votive

Les 5, 6, et 7 juillet

### Marchés fermiers et barbecues

Les 7 et 21 août

### Le festival des vieilles mécaniques

Les 27 et 28 juillet  
Thème : tracteurs CASE

### Musique en Bouriane

Concert le 30 août  
à l'Eglise de Montcléra



## Informations municipales

### Démographie 2019

#### Décès

30/05 : Jean MONTAGNE, le Bousquet

05/06 : Francis LAVERGNE, le Tabourayre

*Une pensée particulière pour le Docteur  
Thierry MARTIN, Maire de Cazals, originaire  
de Montcléra, décédé le 1<sup>er</sup> juin.*

#### Mariages

20/04 : Isabelle BILLEGA et Stève José  
DEVEZ, le Cluzel

### Fleurissement

Le concours des maisons fleuries est  
renouvelé au niveau communal.

Inscrivez-vous, à la mairie, avant le 14 juillet.  
Le jury passera la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet.

**Une fois de plus, les bénévoles ont  
accompli un travail magnifique.**

Une matinée citoyenne est prévue pour le  
2<sup>e</sup> semestre pour rendre plus agréable notre  
territoire communal. Elle pourrait se termi-  
ner par un pique-nique tiré du sac. Toute  
nouvelle suggestion sera la bien venue.

### Le patrimoine communal s'agrandit

Le conseil municipal a décidé de l'acquisition

des biens de Jean-Claude ASTORG, au bourg,  
petite maison et terrain pour la somme de  
35 000 €. La maison à rénover deviendra  
un logement locatif et le terrain permettra  
d'augmenter les places de stationnement  
dans le bourg.

### Investissements

#### Aménagement des espaces publics

La commune a fait appel au SDAIL (*Syndicat  
Départemental d'Aménagement et d'Ingé-  
nierie du Lot*) pour conduire une opération  
d'aménagement des espaces publics.

Ce programme poursuit plusieurs objectifs :

1/ L'aménagement d'une aire de station-  
nement et d'une plate-forme dédiée aux festivi-  
tés sur le terrain communal à côté de l'école.

2/ La restauration de la bâtisse en bordure de  
la RD 673, à l'entrée du bourg, côté Cazals.

3/ L'aménagement de liaisons piétonnes,  
notamment entre l'école et le bourg.

L'étude est sur le point de se terminer.  
Prochaine étape : confier le projet à un  
maître d'œuvre.

Un petit boulo-drome ombragé a été réalisé  
devant l'école en même temps que l'accès  
au nouveau parking.

**LE SECRÉTARIAT  
SERA FERMÉ  
POUR CONGÉS  
DU 29 JUILLET AU  
11 AOÛT INCLUS.**

Le chemin d'accès au nouveau cimetière de Notre Dame est en cours d'aménagement.

Une nouvelle tondeuse auto-portée va permettre à Jean-Louis de faire l'entretien des espaces verts dans de meilleures conditions.



### Dénomination et numérotation des voies

La démarche de dénomination et de numérotation des voies en collaboration avec la poste est sur le point d'aboutir. Chaque maison aura son numéro et un nom de voie en plus du lieu-dit existant.

### Transport scolaire

La région organise les transports scolaires sur son nouveau réseau train/autorcar. Pensez à inscrire les élèves du 11 juin au 15 juillet sur le site [lio.laregion.fr](http://lio.laregion.fr).

### Liste électorale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les conditions d'inscription sur une liste électorale ont été modifiées.

Sont inscrits sur la liste électorale :

// Sur leur demande :

– Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis 6 mois au moins et leurs enfants de moins de 26 ans.

– Ceux qui figurent pour la 2<sup>e</sup> fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales.

– Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaire.

III/ Sous réserve qu'elles répondent aux autres conditions exigées par la loi, sont inscrites d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel, en vue de participer à un scrutin :

– sans préjudice du 3<sup>e</sup> de l'article L. 30, les personnes qui ont atteint l'âge prévu par la loi pour être électeur à la date de ce scrutin ou, lorsque le mode de scrutin permet un second tour, à la date à laquelle ce second tour a vocation à être organisé ;

– Sans préjudice du 4<sup>e</sup> du même article L. 30, les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française.

### Téléprocédure d'inscription :

L'inscription sur une liste électorale peut se faire sur le site du service-public.fr avec les pièces justificatives. Ce site permet à tout électeur :

- de contrôler s'il est bien inscrit dans sa commune d'attache
- de modifier son état civil s'il est incorrect

Le Maire seul, et non plus la commission administrative, procède aux inscriptions et radiations des électeurs. Une commission de contrôle composée de 3 membres : Guy THEULET, Jean-Claude MARTEGOUTE et Lucette DUCHATEAU est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et obligatoirement avant chaque scrutin.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la clôture de la période d'inscription sera le 6<sup>e</sup> vendredi avant le 1<sup>er</sup> scrutin. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.

*Pour être en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi en vigueur, il sera procédé, dans le courant de l'année 2019, aux radiations des électeurs qui ne répondent plus aux nouvelles conditions d'inscription sur la liste électorale. Ils seront avisés par courrier.*

### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019

Nombre d'électeurs : 265

Nombre de votants : 150

Suffrages exprimés : 144

*Ne sont listés que les candidats qui ont eu des voix.*

AUBRY Manon	25
LOISEAU Nathalie	23
PHILIPPOT Florian	1
BOURG Dominique	3
LAGARDE Jean-Christophe	4
GLUCKSMANN Raphaël	22
DUPONT-AIGNAN Nicolas	5
ARTHAUD Nathalie	1
BROSSAT Ian	3
ASSELINEAU François	1
HAMON Benoît	6
BARDELLA Jordan	25
BELLAMY François-Xavier	11
JADOT Yannick	12
THOUY Hélène	1
BIDOU Olivier	1

Trois nouveaux électeurs ont accompli leur devoir électoral. Hélas, le photographe n'était pas là pour le plus jeune d'entre eux, Anthony PRUNY, âgé de 18 ans et demi.

Bravo à eux pour leur geste citoyen.



l'installation d'une nouvelle « armoire » dans le bourg. Ce nouveau réseau sera mis en place sur les poteaux existants ou en sous-terrain selon le cas, et ce, sur tout le territoire communal. Ces travaux sont prévus dans le courant de l'année 2019 sur notre commune. Ce projet implique qu'un élagage sévère soit fait sur tout le réseau téléphonique.

*Tous les propriétaires concernés par des arbres à proximité des lignes téléphoniques doivent donc obligatoirement procéder à l'élagage. À défaut, une facturation des travaux effectués sera adressée au propriétaire d'arbres non élagués. Tout élagage non effectué entraînera un retard dans les travaux.*

### Le numérique et le déploiement de la fibre

Le déploiement du réseau « fibre optique » destiné à amener le très haut débit à chaque habitation va être mené par la société CIRCET de Mercués. Ce dispositif impose



## Finances de la commune

### Compte administratif 2018

	DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE 2017 (Fonctionnement)		131 250,66
REPORTS DE L'EXERCICE 2017 (Investissement)	45 813,73	80 763,71
SECTION DE FONCTIONNEMENT	180 896,38	206 681,06
SECTION D'INVESTISSEMENT	78 575,46	111 168,89
RESTES A REALISER AU 31/12/2018	47 831,10	6 971,00
TOTAL	353 116,67	456 071,61
RÉSULTAT		<b>102 954,94</b>

### Budget 2019

	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE 2018 (Fonctionnement)		102 954,94
SECTION DE FONCTIONNEMENT	313 158,00	210 203,06
SECTION D'INVESTISSEMENT	133 517,60	187 598,00
RESTES A RÉALISER EN 2017	47 831,10	6 971,00
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 220,30	80 763,67
TOTAL	<b>507 727,00</b>	<b>507 727,00</b>

## Subventions aux associations

(votées mais ne seront versées que si tous les justificatifs sont fournis et les objectifs atteints)

ADPM (Association de Défense des Propriétaires de Marty)	300
APE COTE COUR (Association des Parents d'Elèves du RPI)	150
CERCLE D'AUTOMNE	50
COMITE DES FETES DE MONTCLERA	1000
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTCLERA	700
ENTENTE FOOTBALL CAZALS/MONTCLERA	300
FNACA	80
FSE COLLEGE DE SALVIAC (sorties pédagogiques)	350
L'ART ET LA BANNIÈRE (exposition dans le bourg)	250
MUSIQUE EN BOURIANE	200
SOCIETE DE CHASSE DE MONTCLERA	450

## Vote des taux des quatre taxes directes locales

Les taux des taxes : taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti, inférieurs à la moyenne des communes de la communauté de communes Cazals-Salviac, ont été augmentés. Ils s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux.

	Taux 2018	Taux 2019	Produit 2019
Taxe d'habitation (TH)	6,55 %	<b>6,65 %</b>	<b>27 196</b>
Taxe foncière bâti (TFB)	3,15 %	<b>3,35 %</b>	<b>8 445</b>
Taxe foncière non bâti (TFNB)	34,45 %	<b>34,45 %</b>	<b>6 373</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,72 %	<b>10,72 %</b>	<b>1 040</b>
<b>TOTAL</b>			<b>43 054</b>